

# Réunion du 19 mai 2011

L'an deux mille onze, le Dix neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'AZAY-LE-RIDEAU, dûment convoqués, réunis en séance ordinaire publique à la Chapelle-aux-Naux, sous la Présidence de Monsieur Philippe BEAUVILLAIN, Président.

## Étaient présents :

- ⇒ MM. VERDIER, CHARRON, GALLETEAU pour AZAY-LE-RIDEAU
- ⇒ M. DURAND et Mme GUESDON pour BRÉHÉMONT
- ⇒ MM MASSARD et BAUDRIER pour LA CHAPELLE-AUX-NAUX
- ⇒ MM HURTEVENT et JAVELOT pour CHEILLÉ
- ⇒ M. VÉRON et Mme TESSIER pour LIGNIÈRES-DE-TOURAINES
- ⇒ Mme DUVAULT et M. GUIMARD pour PONT-DE-RUAN
- ⇒ Mme AZÉ et M. ROLLAND pour RIGNY-USSÉ
- ⇒ Mme VISCIÈRE pour RIVARENNES
- ⇒ Mme DESCHAMPS et M. BOUISSOU pour SACHÉ
- ⇒ MM LOIZON et RICHARD pour THILOUZE
- ⇒ MM. BOUTIN et GOUBIN pour VALLÈRES
- ⇒ Mme BERGEOT et M. BEAUVILLAIN pour VILLAINES-LES-ROCHERS

## Étaient absents excusés :

Mmes CANTAIS pour AZAY LE RIDEAU, BOULMÉ pour BRÉHÉMONT, GUIBERT pour RIGNY USSÉ et MM GUILLOTEAU, donnant procuration à M. VERDIER, ALLARD pour RIVARENNES

M BAUDRIER est élu secrétaire de séance.

## DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ RAPPORTEUR POUR LE COMITÉ « TOURISME »

Suite au remplacement de Mme ALSEMBACH par M. BOUTIN en tant que conseiller communautaire titulaire, il est procédé à la désignation d'un nouveau rapporteur pour le comité consultatif « Tourisme ».

Monsieur BOUTIN est candidat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur BOUTIN PHILLIPPE est désigné délégué rapporteur du comité consultatif « Tourisme ».

## AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC SUD INDRE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Président présente à l'assemblée la proposition d'avenant n°1 à la convention de partenariat financier qui avait été signée le 4 juin 2007. Il s'agit d'une convention signée entre le Syndicat Mixte Sud-Indre-Développement, le Département d'Indre-et-Loire les communautés de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de Sainte-Maure-de-Touraine, du Val de l'Indre et les communes de Louans et du Louroux. Suite à la réforme de la taxe professionnelle il convient désormais de fixer la répartition de reversement de Cotisation Economique Territoriale. (CET).

Le projet prévoit pour 2011 que 20% du produit de la compensation relais de 2010 perçue par le syndicat soit reversés aux communes et communautés de communes (50% en fonction de la population et 50% en fonction du potentiel fiscal) et que 80% soit versés au conseil général.

A partir de 2012, la même répartition sera appliquée sur le montant de CET perçu par le syndicat.

Vu la délibération du conseil communautaire du 26 avril 2007, approuvant la convention de partenariat financier,

Vu l'article 2 de la Loi 1673 du 29 décembre 2009 sur la réforme de la taxe professionnelle qui remplace la taxe professionnelle par la Cotisation Economique Territoriale,

Vu l'article 4 de cette même Loi qui prévoit que « les collectivités territoriales et les EPCI dotés d'une fiscalité propre reçoivent au titre de l'année 2010 en lieu et place du produit de la taxe professionnelle, une compensation relais »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil communautaire :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat financier,
- autorise monsieur le Président à signer l'avenant précité annexé à la présente délibération.

## **AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BOUCHERIE ET DE DEUX LOGEMENTS A LIGNIERES DE TOURAIN**

Dans le cadre du groupement de commande et avec l'accord de Monsieur VERON, Maire de Lignièrès de Touraine, Monsieur le Président indique qu'il convient d'autoriser la passation d'un avenant au marché.

### **AVENANT N°4 LOT 1 : DEMOLITION - GROS ŒUVRE - PIERRE DE TAILLE**

Le présent avenant régularise la fourniture des siphons au sol en Inox installé dans les locaux de la boucherie par le carreleur.

En plus :

- Fourniture de 7 siphons sol en inox + 1 232.80 € HT

**Total avenant 4 lot 1 : + 1 232.80 € HT**

### **AVENANT N°2 ET 3 : LOT 8 : ELECTRICITE-CHAUFFAGE-VMC**

Des travaux supplémentaires au niveau de l'électricité ont été nécessaires

En plus :

- Fourniture et pose de spots extérieurs + 651.00 € HT
- Rajout de prise de courant + 77.64 € HT
- Fourniture et pose d'une sonnette magasin + 76.60 € HT
- Alimentation en attente + 35.20 € HT
- Installation d'un arrêt d'urgence. + 315.00 € HT
- Changement d'un panneau rayonnant avec augmentation de la puissance + 195.20 € HT

**Total avenants lot 8 : + 1 350.64 € HT**

### **AVENANT N°2: LOT 12 : PORTE SECTIONNELLE :**

En plus :

- Remplacement d'un câble d'alimentation + 220.00 € HT

**Total avenant 2 lot 12 : + 220.00 € HT**

### **MONTANT DU MARCHÉ APRES AVENANT :**

## PARTIE BOUCHERIE

- MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	237 588.72 € HT
- TOTAL AVENANTS	+ 2 803.44 € HT
- NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	240 392,16 € HT
- TOTAL TTC avec TVA 19.6%	287 509.62 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents :

- adopte les avenants définis,
- autorise le Président à signer les dits avenants.

## DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE THILOUZE

Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique informe les membres présents de la demande de la commune de Thilouze, qui a été étudiée favorablement au comité développement économique.

La commune a adressé une demande écrite concernant une parcelle pour la réalisation des locaux techniques communaux. Une parcelle de 2029 m<sup>2</sup>, située à l'arrière du grand local SICAFRUIT, a été bornée pour la cession « Clément-Mantion » qui est aujourd'hui abandonnée.

Les problèmes de stationnement actuels sont exposés, les parcelles restreintes ne permettant pas d'accueillir tous les véhicules. Monsieur le Vice-président propose donc d'accéder à cette demande non économique en exigeant, en échange de la mise à disposition, l'aménagement d'un parking de 10 emplacements au minimum pour la ZA.

La parcelle envisagée devra être agrandie et modifiée pour atteindre une capacité suffisante, le bornage étant à la charge de la commune.

Après avis favorable du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré par 24 voix favorables et une abstention, les membres du conseil communautaire :

- acceptent la cession de la parcelle décrite, cadastrée section YE n°242 et n°241 pour partie, contre réalisation d'une aire de stationnement accessible aux usagers du site d'activités,
- autorisent le Président à signer l'acte administratif correspondant.

## CREATION D'UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Président informe le conseil communautaire du résultat de l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres concernant le marché de la création d'un nouveau site internet pour l'office de tourisme.

Pour cette consultation, 03 réponses ont été formulées. Après analyse des offres conformément aux critères de sélections indiqués dans le cahier des charges de consultation, la Commission d'appel d'offres a établi le classement suivant :

- Raccourci Agence Web arrive premier avec 10 points sur 10
- Cyrès Tours arrive deuxième avec 8 points sur 10
- Atmedia arrive troisième avec 4 points sur 10.

Il annonce l'entreprise attributaire avec l'offre correspondante:

ENTREPRISE	Marché	Prix €/HT
RACCOURCI Agence Web - 32 Place New Rochelle - 17000 La Rochelle	Création site Internet avec site Mobile et Application	17840€ HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents :

- valident le résultat de l'appel d'offres
- autorisent Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché ;
- autorisent Monsieur le Président à engager les frais de fonctionnement (hébergement, référencement, maintenance, noms de domaine, traductions et tous les autres frais complémentaires liés au site internet pour 2011 et les années futures

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ Réforme territoriale :**

Monsieur le Président rappelle que l'ensemble des Maires et des Présidents de communautés d'Indre-et-Loire a reçu le 10 mai 2011 le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet.

Les instances délibérantes municipales et intercommunales disposent d'un délai de 3 mois à compter de la réception du SDCI pour émettre un avis sur ce projet.

Concernant le projet du SDCI du préfet d'Indre-et-Loire, six communes actuellement faisant partie de la communauté de communes Touraine Nord Ouest (Avrillé-les Ponceaux, Cinq-Mars-la-Pile Langeais, Les Essards, Saint-Michel-sur-Loire et Saint-Patrice) sont rattachée à la communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau.

Monsieur le Président estime que le délai de trois mois est trop court pour aboutir à une réflexion sur un projet d'une telle importance et souligne les incohérences du projet de Monsieur le préfet au regard de la loi de l'article 35 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme de l'organisation territoriale de la France et de modernisation de ses structures locales.

Monsieur le Président propose qu'un temps de travail soit organisé pour la réflexion relative au projet du SDCI du Préfet.

Monsieur le président propose le calendrier suivant :

- 8 juin 2011 - Bureau communautaire: débat sur le projet de SDCI
- 24 juin 2011- Réunion de travail sur l'intercommunalité avec les délégués communautaires :
  - × 14H00 : réflexion sur le SDCI
  - × 15H30 : réflexion sur le fonctionnement interne de la CCPAR (animation par Eric BOULAY)
  - × 19H30 : repas dans un restaurant du territoire de la CCPAR avec les délégués communautaires
- De juin au 11 juillet 2011 maximum : délibération des conseils municipaux sur l'avis de SDCI
- 12 juillet 2011 - Bureau communautaire : préparation de la délibération du conseil de juillet portant avis sur le SDCI
- 21 juillet 2011 – Conseil communautaire : délibération du conseil portant avis sur le SDCI

### **➤ Etude sur la nature des sols agricoles (viticulture et arboriculture) :**

Monsieur GOUBIN souhaiterait que l'étude relative à la qualification des sols agricoles ne constitue pas un doublon avec les données déjà recensées dans les POS et PLU.

Monsieur le Président indique que dans l'étude en question, les analyses concernant les sols agricoles seront beaucoup plus exhaustives et mettront en avant la qualité agronomique des sols. Ainsi, l'étude mettra en avant des données complémentaires à celles des POS/PLU. Elles constitueront un réel outil de décision pour les élus dans le cadre des futures programmations de développement urbain.

### **➤ Subventions aux associations :**

Monsieur Durand souhaiterait qu'à l'avenir toute demande de subvention soit étudiée par les comités consultatifs avant analyse en commissions des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 21H 00.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu à Cheillé, le jeudi 16 juin 2011 à 18H30

Michel VERDIER	
----------------	--

Virginie CANTAIS	Absente excusée
Philippe CHARRON	
Philippe GALLETEAU	
Bruno GUILLOTEAU	Absent excusé donne pouvoir à M. VERDIER
Daniel DURAND	
Pascale BOULMÉ	Absente excusée
Catherine GUESDON	
Philippe MASSARD	
Jean-Pierre BAUDRIER	
Jean-Serge HURTEVENT	
Daniel JAVELOT	
Bernard VÉRON	
Sylvie TESSIER	
Michelle DUVAULT	
Jean-Pierre GUIMARD	
Colette AZÉ	
Emeline GUIBERT	Absente excusée
Michel ROLLAND	
Marie-Thérèse VISCIÈRE	
Michel ALLARD	Absent excusé
Olivier BOUISSOU	
Nadine DESCHAMPS	

Éric LOIZON	
Marc RICHARD	
Alain GOUBIN	
Philippe BOUTIN	
Philippe BEAUVILLAIN	
Marie-Annette BERGEOT	